

CLASSIC MID -AMATEURS - GOLF BLUEGREEN LA MARGERIE

LES 27 ET 28 OCTOBRE 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers répondant aux exigences du statut d'amateur, licenciés auprès de la FFGOLF ou d'une fédération étrangère reconnue et s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 € et possédant **un certificat médical autorisant la pratique du golf en compétition enregistré avant le début de l'épreuve, ou si le joueur a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du formulaire de santé disponible sur l'espace licencié**, faute de quoi la participation sera compromise. Les joueuses et les joueurs doivent avoir 30 ans la veille du 1^{er} jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés le 27 octobre 1988 ou avant. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le vendredi 26 Octobre 2018 sur réservation des départs à l'accueil du golf (05.53.05.61.00).

Deux séries :

- **série Messieurs** : comprenant 75 joueurs au maximum, index inférieur à 15.5 / repères blancs.

- **série Dames** : comprenant 21 joueuses au maximum, index inférieur à 18.5 / repères bleus.

Les inscriptions seront retenues en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid Amateur, puis les index à la date de clôture des inscriptions, enfin selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'index pris en compte sera celui des participants à la date de clôture des inscriptions.

En cas de scratch après la date de clôture des inscriptions la liste des inscrits pourra être complétée selon les mêmes critères que la liste initiale.

Si à la date de clôture des inscriptions le champ de joueur est incomplet il pourra l'être en ajoutant des dames ou/et des messieurs

III - CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Un classement brut par série sera établi et sera pris en compte pour le calcul du ranking National Mid Amateur

Les 3 premiers de chaque série recevront un souvenir.

Départage : en cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, le départage se fera par un PLAY-OFF en mort subite sur les trous 4 puis 9 et ainsi de suite si nécessaire.

NB : en cas d'impossibilité de terminer un PLAY-OFF ou de le faire jouer, le classement provisoire RMS deviendra définitif.

Tirage des départs : les départs du T1 se feront en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Mid Amateur puis l'index. Pour le T2 ils se feront dans l'ordre inverse des résultats du T1.

IV - ENGAGEMENTS

Les bulletins d'inscription sont à envoyer à l'adresse du golf de la Margerie.

Bulletins disponible en ligne sur le site du golf Bluegreen la Margerie: <https://margerie.bluegreen.com/fr> et sur le site de la Ligue NA :

<https://www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr/>

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception des droits d'engagements transmis par courrier à :

1^{ère} Classic Mid-Amateurs
Golf Bluegreen la Margerie
RD 710
24260 St Felix de Reilhac

Clôture des engagements :

Mercredi 10 Octobre 2018 à 17h00

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le 17 Octobre par affichage au club de la Margerie et sur le site du Golf Bluegreen la Margerie :

<https://margerie.bluegreen.com/fr> ainsi que sur le site de la Ligue NA : <https://www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr/>

Droit d'engagement :

2 tarifs (20 et 70 euros) détaillés sur le bulletin d'inscription.

Tout joueur déclarant forfait au-delà du jeudi 18 Octobre 2018 à 12h00 restera redevable du droit d'engagement.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement pour assurer le bon déroulement de l'épreuve. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

VI - DROIT A L'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement

Contact : Golf Bluegreen la Margerie 05.53.05.61.00